

168^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, du 21 au 25 juin 2021

CE168.R10
Original : anglais

RÉSOLUTION

CE168.R10

PRÊT D'URGENCE DE LA PART DU FONDS RENOUELABLE POUR L'ACCÈS AUX VACCINS AU FONDS RENOUELABLE RÉGIONAL POUR LES FOURNITURES STRATÉGIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE

LA 168^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Prenant note de la résolution CESS1.R1 *Prêt d'urgence de la part du Fonds renouvelable pour l'accès aux vaccins au Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique* adoptée lors de la session extraordinaire de mai 2020 du Comité exécutif de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) ;

Considérant l'augmentation de 45 % en 2020 des demandes de soutien du compte de capital du Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique (Fonds stratégique) de la part des États Membres, qui a entraîné une augmentation de 66 % de l'utilisation cumulée totale du compte de capital ;

Reconnaissant l'augmentation continue de la demande de soutien dans le cadre du Fonds stratégique de l'OPS afin de faciliter l'accès aux médicaments essentiels et aux fournitures sanitaires permettant de sauver des vies pour lutter contre la COVID-19 ;

Notant que le niveau de capitalisation du Fonds stratégique de l'OPS pourrait être insuffisant pour répondre aux besoins futurs des États Membres pendant la pandémie de COVID-19 ;

Reconnaissant la mise en place par le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) des mécanismes de planification et opérationnels nécessaires, ainsi que des contrôles de gestion et financiers appropriés pour s'assurer que l'octroi d'un prêt d'urgence interne n'a pas d'incidence sur la capacité du BSP à soutenir les États Membres participant au Fonds renouvelable de l'OPS pour l'accès aux vaccins (Fonds renouvelable),

DÉCIDE :

D'autoriser la Directrice à faire ce qui suit :

- a) prolonger le prêt d'urgence interne consistant en un transfert de fonds à court terme, sur une base limitée et successive, à hauteur d'un maximum de US\$ 50 millions,¹ de la part du compte de capital du Fonds renouvelable au compte de capital du Fonds stratégique, jusqu'au 31 décembre 2023 ou jusqu'à la date à laquelle l'Organisation mondiale de la Santé déclarera la fin de la pandémie, la première de ces échéances étant retenue ;
- b) continuer à déterminer les montants et le calendrier des transferts au compte de capital du Fonds stratégique, à hauteur du montant total maximum de prêt de \$50 millions pendant la période de la résolution approuvée, sur la base de la disponibilité des fonds sur le compte de capital du Fonds renouvelable et des besoins programmatiques des États Membres participants en vaccins, seringues et équipements de la chaîne du froid et en fournitures d'urgence, y compris celles destinées à la lutte contre la COVID-19 ;
- c) continuer à appliquer les contrôles de gestion, financiers et analytiques appropriés pour s'assurer qu'il n'y a pas d'incidence négative sur la capacité du BSP à soutenir les États Membres participant au Fonds renouvelable ;
- d) faire rapport sur une base annuelle aux sessions du Comité exécutif sur la situation de ce prêt d'urgence, y compris sur son efficacité et sur l'état des remboursements.

(Cinquième réunion, le 23 juin 2021)

¹ Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires dans ce rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.